

Les SERVICES du SDEEG

RESEAUX ÉLECTRIQUES

Le SDEEG est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour le compte des communes. Cette délégation de compétence permet aux communes de bénéficier d'un service public de qualité à travers,

- Un suivi des travaux sur le réseau HTA/BT
- Un financement mutualisé et plus avantageux des investissements
- Un contrôle rigoureux du concessionnaire dans l'intérêt des collectivités.

LES TRAVAUX D'ELECTRICITE

Suivant une répartition de la maîtrise d'ouvrage négociée entre le SDEEG et Enedis, les travaux de distribution électrique se caractérisent comme suit :

Extension du réseau (régime rural) pour alimenter une nouvelle habitation, un agriculteur, un commerce, une industrie...

Sécurisation du réseau (régime rural) : remplacement des fils nus basse tension par du câble torsadé isolé ou par du réseau enfoui afin de réduire l'impact des aléas climatiques.

Renforcement du réseau électrique (régime rural) : modernisation ou adaptation du réseau afin de sécuriser et d'améliorer la qualité de la desserte lorsque les câbles sont trop vieux ou lorsque la demande devient trop forte par le changement du diamètre du câble, l'installation d'un nouveau transformateur...



Dissimulation des réseaux électriques sur façade ou en souterrain (régime rural ou urbain) pour des raisons esthétiques ou de sécurisation (intempéries climatiques...). Si ces travaux concernent également l'effacement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication, le SDEEG peut assurer la coordination du génie civil des opérations.

Les financements des réseaux électriques par le SDEEG (hors réseaux télécom et d'éclairage public)

Nature des travaux en régime rural d'électricité	Financement SDEEG
Renforcement	100%
Dissimulation (façade ou souterrain)	100%
Sécurisation	100%
Nature des travaux en régime urbain d'électricité	Financement SDEEG
Dissimulation	60%

RACCORDEMENTS

Travaux de raccordement

Le SDEEG assure la maîtrise d'ouvrage de la majeure partie des raccordements électriques dans la zone rurale du territoire de sa concession de :

⇒ Tous les raccordements qui nécessitent la réalisation de travaux d'extension du réseau pour **les branchements à puissance limitée (jusqu'à 36 kVA)**

⇒ Tous les raccordements pour **les branchements à puissance contrôlée (> 36 kVA et jusqu'à 250 kVA)**

En zone urbaine, les raccordements électriques sont de la



e.

Consultation en matière d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration de leur document d'urbanisme, les communes peuvent solliciter le SDEEG pour établir un diagnostic du réseau de distribution publique qui dessert leur territoire.

Le SDEEG fournit un avis quant aux incidences des constructions sur le réseau de distribution publique d'électricité sur les communes appartenant à la zone rurale du territoire de la concession.

CONTROLE DE CONCESSION

Le SDEEG contrôle la bonne application, par Enedis, du cahier des charges de concession d'électricité, non seulement pour répondre aux obligations légales, mais surtout pour apporter une amélioration constante du service public de l'électricité au bénéfice des usagers : qualité de fourniture de l'électricité, services aux usagers, entretien du réseau et du patrimoine, prise en compte de la transition énergétique.

QUELQUES CHIFFRES



279 communes
800 343 habitants

Nous contacter

Les chargés de projets du service Réseaux électriques

Céline **Perez**, *chef de service* – 06 78 40 21 65

Jean-Marc **Colly** – 06 88 38 21 01

Julie **Lagrange** – 06 43 37 23 34

Alexandre **Pascaud** – 06 25 61 61 51

Les chargés de projets du service Raccordements

Dominique **Gabas**, *chef de service* - 06 88 38 20 97

Damien **Gauthier** – 06 88 38 20 95

Mélie **Boulogne**, *Assistante* – 05 56 16 19 46

raccordements@sdeeg33.fr

Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde

12 Rue du Cardinal Richaud, 33300 Bordeaux

Tél. 05.56.16.10.70 - contact@sdeeg33.fr

www.sdeeg33.fr